

Yves GINGRAS

Département d'histoire
et titulaire de la Chaire de recherche du Canada
en histoire et sociologie des sciences

“Sept thèses sur l’université.”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca
Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Yves Gingras

Professeur, Département d'histoire, et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire et sociologie des sciences

"Sept thèses sur l'université."

Un article publié dans la revue *Analyses et discussions*, no 8, printemps 2006, pp. 29-34. Montréal : SPUQ, Le Syndicat des professeurs de l'UQÀM, 2006, 85 pp.

[Autorisation formelle accordée le 19 août 2008 par le SPUQ, Le Syndicat des professeurs de l'UQÀM, de diffuser ce document dans Les Classiques des sciences sociales.]

Autorisation confirmée par la secrétaire du SPUQ, Madame Marie-Cécile Guillot : Tél. : (514) 987-3000, poste 3747.



Courriels : guillot.marie-cecile@uqam.ca
Yves Gingras : gingras.yves@uqam.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 12 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 30 août 2008 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Yves GINGRAS

Professeur, Département d'histoire, et titulaire de la Chaire de recherche
du Canada en histoire et sociologie des sciences

“Sept thèses sur l’université.”



Un article publié dans la revue *Analyses et discussions*, no 8, printemps 2006, pp. 29-34. Montréal : SPUQ, Le Syndicat des professeurs de l'UQÀM, 2006, 85 pp.

L’Université contemporaine: un bateau à la dérive ?

“Sept thèses sur l’Université.”

par Yves Gingras

Département d’histoire
et titulaire de la Chaire de recherche du Canada
en histoire et sociologie des sciences

Yves Gingras, “Sept thèses sur l’université.” [pp. 29-34 de l’édition originale.]

Quelles devraient être les priorités de nos universités (et des gouvernements) en ces temps de changements structurels importants au sein de la société ? Comment donner à la formation et à la recherche universitaires une direction cohérente et rigoureuse ? Il n’y aura, bien sûr, jamais unanimité sur les réponses à donner à ces questions, et sur la formulation même de ces questions, car l’université est un lieu de tensions et de luttes où s’affrontent des conceptions concurrentes (et parfois incompatibles) de l’avenir de l’institution. À la demande du président du SPUQ, Jacques Pelletier, qui a eu l’heureuse idée de lancer la discussion (le débat ?) sur ce sujet dans les pages du *SPUQ-Info*, je me permets donc de soumettre ici à la discussion, de façon quelque peu lapidaire pour des raisons d’espace ¹, les éléments-clés qui devraient servir de point de référence, de phare, pour ne pas perdre de vue la spécificité de cette institution unique au sein de la société.

Voici donc sept thèses sur l’université et les interventions gouvernementales qui affectent son fonctionnement, que je suis prêt à défendre sur n’importe quelle tribune :

¹ Ce texte reprend des éléments d’une analyse plus détaillée parue à l’automne 2004 sous le titre « L’université en mouvement » dans le no 50 de *Égalité, revue de la Société acadienne d’analyse politique*, consacré au thème de L’université en devenir.

I. Il faut d'abord rappeler que depuis Humboldt et la création de l'Université de Berlin en 1810, l'enseignement et la recherche sont les deux piliers de la mission universitaire. On peut bien sûr y ajouter le service à la collectivité si l'on veut, mais cela demeure secondaire par rapport à ces deux activités qui sont véritablement le propre de l'université moderne. Dans chacune de ses actions, l'université, lieu privilégié d'analyse du monde naturel et social, se doit d'avoir des visées à moyen et à long terme. N'étant pas la seule institution dans la société, elle doit se concentrer sur des fonctions qui lui sont propres.

La société se compose de multiples institutions : des entreprises, des églises, des écoles primaires, secondaires, des cégeps, des groupes d'intérêts, etc. L'université fait partie de cet ensemble. Qu'est-ce qui la distingue, la rend unique et nécessaire ? On trouve dans la société des industriels qui font un travail particulier et nécessaire. Si soudainement les universités se mettent à faire le travail des entreprises et si nos recteurs parlent comme les présidents de Chambres de commerce, il y a problème, il y a confusion des rôles. Il est donc important d'avoir une idée claire de la spécificité institutionnelle des universités.

Cette spécificité est une visée de formation et de recherche à moyen et à long terme. Les universités ne sont pas des écoles techniques. Celles-ci sont nécessaires – plus que jamais en fait –, elles existent et remplissent leur rôle (du moins je l'espère !). La formation peut être générale, professionnelle ou spécialisée, mais dans tous les cas elle doit être à la fine pointe des connaissances. C'est ici que la recherche intervient. Elle peut être de toute nature (scientifique, philosophique, historique, sociologique, artistique, etc.). Le fait qu'elle soit subventionnée ou non n'a rien à faire avec la « liberté » de cette recherche, ce qui compte étant bien sûr le résultat final qui s'observe dans des productions savantes : articles, livres ou création d'oeuvres artistiques (musique, danse, peinture, etc.). De même, ce que l'on appelle « les recherches en contexte d'application » sont de plus en plus fréquentes à l'université et ne sont pas nécessairement moins « fondamentales » que des recherches entreprises hors de tels contextes. L'idée de « recherche en contexte d'application » ayant justement l'intérêt de dépasser la fausse dichotomie sciences pures-appliquées, fondamentale-orientée, etc.

II. L'université doit avoir une structure assez souple et ouverte aux imprévus, aux nouveautés et aux projets risqués sur le plan conceptuel. Elle doit pouvoir expérimenter sans se sentir obligée de sauvegarder tout ce qu'elle crée quand ce ne sont pas des réussites. Il faut aussi cesser de croire que les obstacles sont toujours « administratifs » alors qu'ils relèvent le plus souvent en fait de nos « collègues-concurrents ». En effet, les collègues sont souvent la source des obstacles aux transformations, même lorsque ces dernières originent de l'intérieur, c'est-à-dire de professeurs, et ne sont pas « imposées » de l'extérieur (ou « d'en haut », comme on se plaît souvent à l'imaginer).

III. L'université doit continuer à s'assurer qu'elle laisse place à la pensée individuelle. Cette caractéristique peut sembler aller à contre-courant de la tendance lourde qu'est la recherche en équipe, mais ce n'est pas le cas, car il n'y a pas de raisons pour ne pas laisser place aux chercheurs individuels même si ce n'est plus la tendance modale. Différents styles doivent pouvoir se côtoyer et coexister au sein de l'université. Il faut donc à la fois conserver la capacité des individus à faire de la recherche dans les directions qu'ils jugent les plus prometteuses tout en suivant la tendance lourde des équipes et des centres de recherche. Rien ne devrait interdire aux chercheurs qui le désirent de revenir au mode individuel après avoir, par exemple, dirigé un groupe de recherche. Il ne faudrait surtout pas voir dans un tel geste un quelconque « déclin » (intellectuel ou institutionnel), mais simplement une façon différente de faire de la recherche.

IV. Il faut assurer le maintien et le renouvellement des infrastructures. Des programmes spécifiques existent d'ailleurs à cet effet comme la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Cela dit, les infrastructures, c'est bien joli, mais pour avoir un système cohérent, on doit mettre de l'argent dans les contenus. Si on ne comptait que sur la Fondation canadienne pour l'innovation, on aurait de beaux édifices pleins d'instruments inutilisés. Personne n'y ferait de recherche, faute d'argent. Cela constitue d'ailleurs un danger réel : les programmes d'infrastructure ont permis d'acheter un grand nombre de gros instruments. Il faut maintenant des gens pour les faire fonctionner, notamment des étudiants de maîtrise, de doctorat et de postdoctorat et du personnel technique. Or, le rythme de croissance des budgets des fonds subventionnaires ne suit pas celui des fonds dédiés (FCI, Génome Canada).

V. La palette des programmes d’enseignement, de recherche et de subvention doit répondre de façon cohérente et systémique à la diversité des besoins. Les programmes gagnent d’ailleurs à être flexibles, ce qui leur permet de s’adapter sans transformation radicale. En bref, évitons la bougeotte et la multiplication des programmes tant en formation qu’en recherche.

VI. Avant la création de tout nouveau programme de subvention, une analyse des relations de complémentarité avec les programmes existants et des effets prévisibles de leur création devrait être effectuée, ce qui est rarement le cas si l’on en juge par les programmes mis en place depuis quelques années. Lors de la création de la FCI et des programmes de Chaires de recherche du Canada par exemple, on ne s’est de toute évidence pas attardé à cette analyse. Bien sûr, on ne peut se plaindre que l’argent coule à flot dans les universités ! Mais il faut savoir évaluer et prévoir les vagues qui vont suivre. Dans le cas du programme FCI par exemple, qui paiera pour l’entretien récurrent de ces infrastructures dans cinq ans ? D’où viendra l’argent nécessaire au bon fonctionnement des instruments de pointe achetés pour moderniser les laboratoires ? En général, il ne faut pas oublier que ce sont les étudiants et les techniciens qui font rouler les laboratoires au jour le jour. Or, si les étudiants ne bénéficient pas de bourses suffisantes, ça ne fonctionnera pas.

L’absence d’analyse globale du système de la recherche peut produire des effets pervers dont voici un exemple récent. La création par le gouvernement fédéral du programme des Bourses d’études supérieures du Canada de 2e et de 3e cycles n’a sûrement pas donné lieu à une réflexion sérieuse sur les conséquences d’un tel programme aux allures généreuses. Est-il en effet logique de demander aux organismes subventionnaires fédéraux de distribuer d’un côté des bourses de doctorat de 35 000 \$ à des étudiants pour qu’ils restent au pays, et de l’autre, d’offrir les bourses habituelles (CRSH, CRSNG, IRSC) d’environ 20 000 \$ à ceux qui veulent étudier aux États-Unis ou en Europe ? Cette situation pour le moins absurde est imputable à des décisions politiques à courte vue qui ne prennent pas assez en compte l’avis des organismes subventionnaires – ce qui aurait permis d’éviter une telle aberration – et ne visent qu’à maximiser la visibilité politique du programme annoncé dans le discours du budget du Ministre Martin en 2002.

Évidemment, ces ressources sont les bienvenues après des années de disette, mais elles engendrent de nouveaux problèmes auxquels il faudra trouver une solution autre que rhétorique. La Canadian Association of Graduate Studies vient d'ailleurs de soumettre au comité des Finances, à Ottawa, un document dans lequel elle demande, entre autres choses, de créer un nouveau programme de bourses de 2e et de 3e cycle international, les programmes actuels nuisant évidemment à la mobilité des étudiants. Reste à voir si elle sera entendue par le nouveau Premier ministre.

VII. Enfin, et cela aurait pu être mon premier point, l'aspect le plus fondamental de toute politique universitaire doit être la défense de l'autonomie des chercheurs et des professeurs. Ceci peut sembler une évidence, et pourtant, la controverse entourant le cas de Nancy Olivieri à l'Université de Toronto peut permettre d'en douter, les autorités de son institution ayant plutôt pris parti pour la compagnie pharmaceutique Apotex dont la chercheuse avait mis en cause la sécurité d'un médicament qu'elle avait expérimenté à la demande même de la compagnie dont elle avait obtenu un contrat.

Si les relations université-entreprise ne sont pas nouvelles, leur croissance actuelle est importante et demande donc de la vigilance pour s'assurer que l'autonomie intellectuelle des chercheurs ne soit pas remise en cause. Comme c'est d'ailleurs déjà le cas dans plusieurs universités, il faut définir des contrats clairs où le chercheur conserve un maximum d'autonomie. Lorsqu'on signe des contrats, il faut avoir bien en tête notre phare et ses piliers : quelle est notre responsabilité première ? Ce n'est pas d'obtenir le contrat à tout prix, mais de s'assurer que le chercheur dispose d'une autonomie certaine tout en acceptant les contraintes inhérentes à une entente contractuelle qui lui permet d'avoir accès à des ressources souvent inaccessibles autrement.

Il faut donc apprendre à naviguer entre ces récifs en ayant une vision claire de la mission académique. Mais il ne faudrait pas croire que les méchants intérêts des entreprises privées constituent la seule source pouvant limiter la liberté de parole et d'action des universitaires. En effet, de façon plus insidieuse et donc plus difficile à cerner, il existe une pression ambiante favorisant des discours consensuels

« politically correct » qui rendent difficile la discussion rationnelle, et fondée sur des données, des revendications de groupes d'intérêts divers : femmes, syndicats (de chargés de cours et de professeurs), etc. Le silence pesant qui entoure les discussions sur les « droits » de tous et chacun en dit long sur la peur de déplaire ou de se faire traiter de réactionnaire, de raciste, d'antisémite, de néolibéral ou autre insulte qui clôt la discussion à défaut d'arguments... En somme, les universités et les universitaires doivent se doter d'armes de défense pour assurer leur autonomie intellectuelle et affronter autant les attaques externes qu'internes à l'institution.

Et s'il est vrai que l'on s'achemine de plus en plus vers une société du savoir qui serait en partie mue par une économie du savoir, alors cela ne fait que donner raison une fois de plus à mon philosophe préféré, Gaston Bachelard, qui a écrit quelque part qu'il « ne faut pas rendre l'école semblable à la société mais bien la société semblable à l'école ».

Fin du texte